

MAIRIE DE COLOMBIER FONTAINE (Doubs)

PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL tenue le 15 MARS 2019

Séance n° 42

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la précédente convocation (du 07/03/2019), le Conseil Municipal, quel que soit le nombre de présents ce soir, sera valable

Le quinze mars deux mille dix-neuf à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal convoqué le 11/03/2019 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danièle LEFEVRE.

Présents :

1. Danièle LEFEVRE (procuration d'Eric SAINTVOIRIN)
2. Olivier BONGEOT (procuration de Géraldine SPARAPAN)
3. Michel BARLOGIS
4. Nathalie JEANNEY (procuration de Gabriella HONORIO ACOLAT)
5. René DJAKONI
6. Roland FRAISSE
7. Joël GEOFFROY
8. Céline HERRMANN

Absents excusés : Eric SAINTVOIRIN (procuration à Danièle LEFEVRE)
Gabriella HONORIO ACOLAT (procuration à Nathalie JEANNEY)
Géraldine SPARAPAN (procuration à Olivier BONGEOT)

Absents non excusés : Marielle SIMONIN
Christophe PRETAT

Secrétaire de séance : Roland FRAISSE

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Liliane FOCK datée du 24 janvier et reçue en mairie le 28 janvier 2019. Par courrier en date du 31 janvier, Monsieur le Sous-Préfet a pris acte de cette démission et a noté que l'assemblée délibérante est désormais composée de 13 membres.

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu du procès-verbal du 11/12/2018
2. Adoption des comptes de gestion 2018
3. Adoption des comptes administratifs 2018
4. Affectation des résultats 2018
5. Dossier Falaise rue du Graverot
6. Demande de concession d'occupation du domaine communal – Orange France
7. Motion relative à l'augmentation des charges pesant sur le fonctionnement du SDIS
8. Contrat P@c (Porter une action concertée) proposé par le Département du Doubs avec le territoire du Pays de Montbéliard pour la période 2018-2021
9. Intercommunalité

- a) Mise à disposition de service pour la réalisation des contrôles de raccordement (branchement particulier) au réseau public de collecte des eaux usées par Pays Montbéliard Agglomération – dans le cadre de la mutualisation –
- b) Transfert de compétences Eau & Assainissement au 1^{er} Janvier 2020

10. Informations diverses

1/ Approbation du compte-rendu du procès-verbal du 11/12/2018

Remarques de Monsieur DJAKONI concernant :

- Le dossier de la maison médicale,
- La note d'accompagnement qui n'est plus donnée avec les convocations de conseils municipaux,
- Sa demande de convocation aux commissions d'appels d'offres

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre dernier est approuvé par :

POUR : 10

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

2/ Adoption des comptes de gestion 2018

Monsieur Olivier BONGEOT, Adjoint aux finances, présente les comptes de gestion dressés par le comptable de la commune.

Les résultats sont approuvés par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

BUDGET GENERAL	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	827 263,49 €	395 815,70 €	49 049,74 €
Recettes	886 843,10 €	256 232,24 €	61 082,50 €
SOLDE	59 579,61 €	-139 583,46 €	12 032,76 €
Résultat reporté	188 797,00 €	-33 388,65 €	
Total	249 376,61 €	-172 972,11 €	12 032,76 €
BUDGET EAU			
Dépenses	244 563,16 €	138 308,60 €	114 753,11 €
Recettes	239 179,97 €	50 625,00 €	0.00 €
SOLDE	-4 843,19 €	-87 683,60 €	-114 753,11 €
Résultat reporté	21 319,69 €	188 402,57 €	
Total	16 476,50 €	100 718,97 €	-114 753,11 €
BUDGET ASSAINISSEMENT			
Dépenses	119 455,47 €	303 643,29 €	178 850,90 €
Recettes	114 905,91 €	400 678,13 €	35 840,00 €
SOLDE	-4 549,56 €	97 034,84 €	-143 010,90 €
Résultat reporté	27 742,63 €	30 052,34 €	
Total	23 193,07 €	127 087,18 €	-143 010,90 €
BUDGET BOIS			
Dépenses	18 551 ,50 €	28 000,93 €	5 743,92 €
Recettes	40 159,72 €	22 361,08 €	0.00 €
SOLDE	21 608,22 €	-5 639,85 €	-5 743,92 €
Résultat reporté	30 980,06 €	-15 616,23 €	
Total	52 588,28 €	-21 256,08 €	-5 743,92 €
BUDGET LOTISSEMENT			
Dépenses	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Recettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
SOLDE	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté	-423,88 €		
Total	-423,88 €	0.00 €	0.00 €

3. Adoption des comptes administratifs 2018

4. Affectation des résultats 2018

Sortie de Madame le Maire.

Le Conseil Municipal, qui pour cette question, est sous la présidence de Monsieur Olivier BONGEOT, Premier Adjoint, délibère sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressés par Madame Danièle LEFEVRE, Maire.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré pour la gestion :

- de la commune,
- du service Eau,
- du service Assainissement,
- du service Bois,
- du lotissement de la cantine

1. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives
 - ♦ au report à nouveau
 - ♦ au résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
 - ♦ au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie
 - ♦ aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3. Madame le Maire ayant quitté la séance,

Les résultats sont arrêtés comme suit :

BUDGET GENERAL	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	827 263,49 €	395 815,70 €	49 049,74 €
Recettes	886 843,10 €	256 232,24 €	61 082,50 €
SOLDE	59 579,61 €	-139 583,46 €	12 032,76 €
Résultat reporté	188 797,00 €	-33 388,65 €	
Total	248 376,61 €	-172 972,11 €	12 032,76 €

Affectation Résultat	Montants
Equilibre d'investissement	160 939,35 €
Report de fonctionnement	87 437,26 €

BUDGET EAU	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	244 563,16 €	138 308,60 €	114 753,11 €
Recettes	239 719,97 €	50 625,00 €	0,00 €
SOLDE	-4 843,19 €	-87 683,60 €	-114 753,11 €
Résultat reporté	21 319,69 €	188 402,57 €	
Total	16 476,50 €	100 718,97 €	-114 753,11 €

Affectation Résultat	Montants
Equilibre d'investissement	14 034,14 €
Report de fonctionnement	2 442,36 €

BUDGET ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	119 455,47 €	303 643,29 €	178 850,90 €
Recettes	114 905,91 €	400 678,13 €	35 840,00 €
SOLDE	-4 549,56 €	97 034,84 €	-143 010,90 €
Résultat reporté	27 742,63 €	30 052,34 €	
Total	23 193,07 €	127 087,18 €	-143 010,90 €

<i>Affectation Résultat</i>	Montants
Equilibre d'investissement	15 923,72 €
Report de fonctionnement	7 269,35 €

BUDGET BOIS	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	18 551,50 €	28 000,93 €	5 743,92 €
Recettes	40 159,72 €	22 361,08 €	0.00 €
SOLDE	21 608,22 €	-5 639,85 €	-5 743,92 €
Résultat reporté	30 980,06 €	-15 616,23 €	
Total	52 588,28 €	-21 256,08 €	-5 743,92 €

<i>Affectation Résultat</i>	Montants
Equilibre d'investissement	27 000.00 €
Report de fonctionnement	25 588,28 €

BUDGET LOTISSEMENT	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Recettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
SOLDE	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté	-423,88 €		
Total	-423,88 €	0.00 €	0.00 €

<i>Affectation Résultat</i>	Montants
Equilibre d'investissement	0.00 €
Report de fonctionnement	-423,88 €

Il est proposé au vote les différents comptes administratifs

Budget PRINCIPAL	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
Budget EAU	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
Budget ASSAINISSEMENT	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
Budget BOIS	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
Budget LOTISSEMENT	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1

Retour de Madame le Maire.

Il est proposé au vote l'affectation des résultats

Budget PRINCIPAL	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
Budget EAU	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
Budget ASSAINISSEMENT	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
Budget BOIS	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
Budget LOTISSEMENT	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1

Remerciements de Madame le Maire à Olivier BONGEOT pour le travail accompli.

5/ Dossier Falaise rue du Graverot

Rappel :

La première tranche « appelée phase I » est pratiquement terminée. Quelques gravats restent encore à déblayer derrière la maison n°13.

Ces travaux ont été effectués courant 2018.

Lors de ces travaux, un éboulement a eu lieu entre les propriétés 11 et 13.

Le Cabinet CEREMA est venu sur place avec le représentant de la DDT pour voir l'impact de ces travaux.

Des devis ont été demandés. Les demandes de subvention DETR et FONDS BARNIER ont été déposées.

Un géomètre a été requis pour définir les limites exactes des propriétés n° 11 et 13. Suite au travail produit, il s'avère que la falaise fait partie intégrante des propriétés ci-dessus.

En conséquence, lors du conseil municipal du 16 octobre 2018, il a été donné un accord de principe (6 pour - 3 contre) pour acquisition par la commune de la falaise en question à l'euro symbolique avec frais de document d'arpentage à la charge des riverains et convention à établir dans l'acte de cession mettant par la suite l'entretien de la falaise (partie en question) à la charge des riverains.

Une réponse avait été demandée pour le 10 décembre 2018.

Madame DJAIZ a donné verbalement l'accord de ses parents.

Monsieur et Madame BLOND, par courrier en date du 4 décembre 2018 ont refusé les propositions de la mairie.

Le 4 février 2019, réunion en Sous-Préfecture avec le représentant du service conseil aux territoires de la DDT.

Lors de cette réunion les démarches suivantes ont été préconisées :

1) Démarches de la commune :

a) Elle adressera rapidement un accusé réception au courrier de M. et Mme DJAIZ dans lequel il sera rappelé que s'ils souhaitent la poursuite des travaux de sécurisation de la falaise au droit de leur habitation, il est indispensable que l'emprise des travaux devienne propriété communale aux conditions fixées par le conseil municipal (prise en charge partielle de certains frais à rappeler). Pour ce faire, ils seront invités à manifester par écrit et sans ambiguïté leur accord pour la cession de l'emprise identifiée aux conditions fixées par le conseil municipal.

b) Lors de la prochaine séance du conseil municipal, prévue début en mars, le conseil municipal sera sollicité notamment :

- pour décider ou non des transferts de propriétés sur la base des courriers d'acceptations reçus en mairie de la part des propriétaires concernés
- pour valider la nouvelle emprise des travaux en fonction des transferts de propriété et le coût de l'opération revu à la hausse pour englober le secteur de la maison forestière. Un nouveau dossier DETR devra être constitué pour se substituer à celui déposé initialement pour la tranche "2".

c) Il sera pris acte, par courrier recommandé avec avis de réception, adressé aux conjoints BLOND de leur opposition à tout transfert de propriété de l'emprise sur laquelle devraient être exécutés les travaux de sécurisation.

En précisant qu'à la suite de ce refus, la commune ne peut compléter les travaux de sécurisation au droit de leur parcelle et qu'il leur appartiendra en tant que propriétaires d'en assumer seuls les risques et charges éventuelles liés à la situation de leur parcelle en bas de falaise. Ce courrier comportera, pour illustrer ces propos, des extraits du rapport du CEREMA qui pourront être choisis avec l'aide de la DDT/CEREMA et elle leur rappellera, si nécessaire, les mesures de précautions élémentaires édictées dans les courriers précédents (*pas de stationnement prolongé dans la zone.....etc.... ?*)

2) Démarches de la sous-préfecture :

a) Une réponse au courrier recommandé des conjoints DJAIZ au Sous-Préfet, permettra d'en accuser réception et de leur rappeler que s'ils souhaitent comme ils l'indiquent que les travaux de sécurisation se poursuivent au droit de leur propriété, ils leur appartient de faire connaître sans délai et par écrit à la commune leur acceptation du transfert de propriété au profit de la commune dans les conditions fixées par le conseil municipal.

b) La demande de subvention DETR sera maintenue mais pas sur la base du dossier actuel. Un nouveau dossier actualisé, qui sera transmis dès que possible, viendra se substituer au précédent pour tenir compte de l'évolution du montant du projet et des nouvelles emprises de ce dernier en rappelant qu'il s'agit d'un dossier prioritaire lié aux impératifs de sécurisation du secteur de la falaise de la rue du Graverot.

3) Démarche de la DDT :

La DDT prendra l'attache du CEREMA pour se positionner sur la nécessité de renoncer ou non à la subvention du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) accordée dernièrement à la commune.

Il s'agira de se déterminer sur les chances de succès d'une demande nouvelle demande FPRNM qui englobe la totalité des travaux restants à réaliser (tranche "2" + tranche "3" à venir) si d'ailleurs la subvention initiale FPRNM était abandonnée comme la commune en a manifesté le souhait par courrier du 17/01/2019.

La DDT informera ensuite la commune et les services de la préfecture en charge du FPRNM sur la solution la plus apte à préserver l'aboutissement du projet en préservant les finances de la commune.

Pour information, Monsieur DJAIZ est décédé le 2 février 2019.

Par courrier en date du 4 février 2019 Mme DJAIZ a donné son accord pour vente à la commune de sa partie de falaise, mais sans indiquer le prix de l'euro symbolique ni sa décision sur les conditions figurant dans le courrier. (frais de géomètre et convention ensuite)

Une réflexion plus en avant sur ce dossier sera faite prochainement lors de la commission travaux.

6/ Demande de concession d'occupation du domaine communal – Orange France

Le point est ajourné compte-tenu du manque d'informations sur ce dossier.

Monsieur BONGEOT se charge de faire le point avec l'ONF et Orange France.

7/ Motion relative à l'augmentation des charges pesant sur le fonctionnement du SDIS

(proposée par l'ensemble des Conseillers Départementaux du Doubs)

Les Elus du Conseil Départemental du Doubs, réunis le 12 novembre 2018, font le constat des charges de plus en plus lourdes pesant sur le fonctionnement de l'activité du SDIS dans le contexte de croissance du nombre d'interventions et de l'augmentation du prix des carburants.

Ainsi, l'activité opérationnelle du SDIS (sur les 11 premiers mois de 2018) a progressé de 9,1 % par rapport à 2017, sur la même période.

Cette situation s'explique principalement par les phénomènes suivants :

- ♦ la carence de la permanence des soins médicaux, tant en zone rurale qu'urbaine,
- ♦ la planification inadaptée des sorties de patients de la part des centres hospitaliers qui occasionne un engorgement des transporteurs sanitaires privés et leur moindre disponibilité,
- ♦ la réorganisation du secteur hospitalier (regroupement de plateaux techniques, fermeture des services d'accueil des urgences...).

Cela induit une forte augmentation des distances parcourues par les véhicules du SDIS pour tenter de maintenir un service de secours aux personnes de proximité, entraînant un épuisement moral et physique des

équipes, et une sur-mobilisation de moyens techniques qui peuvent faire défaut en cas de survenue d'une urgence à traiter.

De plus, dans ce contexte, la hausse des prix des carburants constitue un facteur aggravant.

Ainsi, pour le SDIS du Doubs, le surcoût de l'achat de carburant, estimé pour 2019, sera de 170 000 €, soit une progression de 31 % par rapport au montant consacré à ce poste en 2018 (550 000 €).

Par ailleurs, le Décret d'application prévoyant la gratuité des péages autoroutiers pour les services de secours, notamment pour les véhicules du SDIS, n'a toujours pas été publié alors que cette disposition a été votée dans la loi de finances 2018.

Enfin, la mise en place de l'Agence numérique de la sécurité civile, qui va organiser les systèmes de gestion des appels et de la chaîne opérationnelle, génèrera, à terme, un coût supplémentaire, en investissement et en fonctionnement, par rapport au système actuel.

Par conséquent, le Conseil Municipal de Colombier-Fontaine à l'unanimité soutient le Conseil Départemental et demande :

- La consultation préalable des SDIS, par l'ARS, avant toute nouvelle réorganisation hospitalière susceptible de les impacter,
- L'aboutissement rapide des négociations nationales actuellement en cours entre l'Etat, l'Assurance Maladie et les représentants des transporteurs sanitaires terrestres afin de contenir la mobilisation des moyens des SDIS,
- L'engagement de discussions entre l'Etat et la Commission européenne pour modifier le Droit communautaire qui, actuellement, ne permet pas d'exonérer les SIDS de la taxe intérieure de la consommation sur les produits énergétiques (TICPE),
- La publication rapide du Décret d'application relatif à la gratuité des péages autoroutiers pour les services de secours.

Parce que l'action, au quotidien, des équipes du SDIS constitue un facteur majeur de cohésion des territoires, de lien social, et d'équité des citoyens en matière d'accès aux secours et aux soins, et dans un contexte de repli du volontariat, il est plus que jamais nécessaire que l'Etat réponde à ces demandes, alors que les collectivités locales sont désormais limitées dans leur capacité à soutenir financièrement le fonctionnement des SDIS en application du Pacte Financier 2018-2020 mis en place par l'Etat.

8/ Contrat P@c (Porter une action concertée) proposé par le Département du Doubs avec le territoire du Pays de Montbéliard pour la période 2018-2021

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, Aménager, Préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- ◆ subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,
- ◆ différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire du Pays de Montbéliard, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1^{er} axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- 2^{ème} axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- 3^{ème} axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- 4^{ème} axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, etc).

Pour le 3^{ème} axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire.

Ainsi, pour le territoire du Pays de Montbéliard, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 8 100 000 € (soit 14,50 €/habitant/an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- Volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- Volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire du Pays de Montbéliard (enjeux, axes stratégiques, priorités, etc) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- Pour les projets relevant du volet A : 75 % de l'enveloppe (soit 6 075 000 €)
- Pour les projets relevant du volet B : 25 % de l'enveloppe (soit 2 025 000 €)

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée par le Département à chaque territoire, ce qui permettra, si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation.

Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire, pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C du territoire du Pays de Montbéliard a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement et du territoire concerné.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- Approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Pays de Montbéliard,
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9/ Intercommunalité

a) Mise à disposition de service pour la réalisation des contrôles de raccordement (branchement particulier) au réseau public de collecte des eaux usées entre Pays de Montbéliard Agglomération et la commune de Colombier-Fontaine

Madame le Maire expose que la commune de Colombier-Fontaine est située dans une zone où seule la compétence transport et traitement des eaux usées est assurée par Pays Montbéliard Agglomération. La compétence « collecte » est assurée par la commune de Colombier-Fontaine.

A ce titre, la commune doit s'affranchir des contrôles de bon raccordement au réseau public de collecte notamment en cas de cession immobilière.

La loi du 7 août 2015, dite loi Notré, prévoit le transfert total des compétences dans le domaine de l'eau et de l'assainissement à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Avant que cette prise de compétence soit effective, Madame le Maire a interrogé les services de Pays Montbéliard Agglomération pour que soit mis à disposition le personnel des services de PMA en charge du contrôle de bon raccordement au réseau public de collecte.

A cet effet, les deux parties ont décidé de conclure une convention qui définit les modalités de mutualisation du service de contrôle de conformité de PMA. La présente convention s'appliquera du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

La mise à disposition du service fera l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire (commune) du service de contrôle de PMA de la somme de 200 € TTC.

Ce montant sera ensuite facturé par la commune au propriétaire du bien immobilier pour lequel le contrôle aura été effectué.

Le conseil municipal, l'exposé de Madame le Maire entendu :

- Accepte les modalités définies dans la présente convention,
- Autorise le Maire à signer le document qui sera annexé à la présente délibération,
- Fixe à 200 € le montant de la prestation qui sera facturé au demandeur du contrôle de conformité lors de la cession d'un bien immobilier.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Sortie de Céline HERRMANN à 19h05.

b) Transfert Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020

Ce point est ajourné car la commune n'est pas concernée. Obligation de transfert quand il s'agit d'une agglomération.

- Projet de mettre en place par PMA 6 gardes communautaires. Service qui coûterait environ 3 000 € par an à la commune.
- Les factures ordures ménagères sont en cours d'envoi. Elles concernent la part fixe de 2018 et les variations de la part 2017.

8/ Informations diverses

- **Maison Jeanney** (rue de la Douve) : l'adjudication n'ayant pas eu lieu, la demande a été faite à PMA pour entamer la procédure pour abandon de biens.
- **Fête Foraine** : revoir pour fixer une date car à la fin du mois de mai comme demandé, il y a la course de côte, suivie le week-end d'après par le vide grenier.
- **Acte de vente champ de foire – SCI Roger** : acte régularisé chez le notaire le 20/12/2018.
- **Réunion pour le PLU** : dossier lancé – durée de 3 ans. La dernière réunion a eu lieu le 13/03/2019.
- **Opales – dossier éoliennes** : dossier complémentaire déposé en préfecture portant sur les ressources en eau.
- **Marché du soir PMA** : nous n'avons pas été retenus pour cette année.
- **Gendarmerie de Bavans** : réunion le 24/02/19 – 1 328 interventions en 2018 sur 25 communes – mobilisation de 22 militaires.
- **Trottoirs** : Castmetal a demandé un trottoir le long de la rue du Doubs, depuis le carrefour jusqu'à l'usine pour mettre en sécurité les ouvriers qui passent à travers l'usine, ce qui n'est pas réglementaire.
 - ➔ Rendez-vous sur place le 28/01/19 avec la DDT et le STA (et Michel BARLOGIS). Le Coût serait à la charge de la commune. Castmetal va voir s'il ne serait pas possible de faire une ouverture sur le chemin de halage. Un sondage de personnes concernées sera fait à l'usine.
 - ➔ Une étude a été demandée à la DDT et au STA pour créer des trottoirs depuis le Petit Casino jusqu'à la Poste. Le dossier est entre les mains du STA qui doit voir le plan d'alignement établi il y a quelques années.
- Un devis a été demandé pour un **panneau d'informations lumineux**
- **WC publics PMR – Site Baumann** (pour manifestations) – trop onéreux - devis demandé : nettoyage par karcher par les employés techniques : 30 000 € HT/ WC automatiques : 54 000 € HT/Container maritime 2,40 X 2,90 indestructible : 20 000 € HT.
- **Déneigement et ramassage des ordures ménagères rue des Ouches** (immeubles au numéro 42A, B, C et D) : une demande a été faite par Monsieur René DJAKONI (sa fille habitant dans cet immeuble). La réponse donnée par la commune est négative car c'est une voie privée. La réponse donnée par PMA est négative également puisqu'il s'agit d'une voie privée (mail du 05/02/19).
- **Avancement des travaux Eau & Assainissement** : les travaux se déroulent normalement en fonction du planning annoncé. Ils devraient se terminer fin mars/début avril.
- **Travaux de raccordement assainissement** (suite au marché en cours) : demande de Monsieur DJAKONI pour une modification du plan initial le concernant. Coût des travaux estimé : 4 500 € HT ➔ réponse négative.
- **Eclairage public** : reste un luminaire à poser rue des Vergers dans l'attente de la fin du marché Eau/Assainissement.
- **Université Ouverte Pays Montbéliard Agglomération** : conférence sur l'agriculture biologique : Mardi 24 Septembre 2019 à 18h Salle des Fêtes de Colombier-Fontaine.
- **Appartement communal** : M. et Mme MOTTE Emmanuel ont donné leur congé pour le 15/05 prochain.
- **Dossier Champ de Foire/Ideha** : visite de Monsieur PRUDENT et Madame VAMPOUILLE avec Roland FRAISSE le 25 janvier dernier. Prévoir une réunion pour la présentation du dossier fin mars.

- **Plan du cimetière** : Nathalie JEANNEY est chargée de prendre les photos des tombes au cimetière communal pour remettre les plans à jour.
- **Elections Européennes** le 26/05 prochain. **Appel aux conseillers pour leur présence.**
- **Conservatoire de Montbéliard** : début des travaux mai 2020.
- **Demande pour paramoteur** (parapente avec moteur genre tondeuse à gazon) : départ sur la butte du cimetière. Réponse négative de la municipalité.

Clôture de la séance à 19h30